



RENSEIGNEMENTS SUR LA GARANTIE



Terrasse de premier choix.
Garantie de premier ordre.





Rien ne se compare à Zuri^{MD}
ni à sa garantie.

En matière de convivialité, facilité et esthétique, la terrasse premium de Zuri de Royal^{MD} est un coup sûr. Il en va de même pour la garantie qui la protège.

GARANTIE LIMITÉE PROPORTIONNELLE DE 25 ANS

DATE D'EFFET :

LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUE À TOUS LES PRODUITS INSTALLÉS APRÈS LE 2015-09-01.

MODALITÉS :

SOUS RÉSERVE DES MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE, ROYAL BUILDING PRODUCTS (USA) INC. (CI-APRÈS DÉSIGNÉE ROYAL) GARANTIT AU PROPRIÉTAIRE DE LA MAISON QUE SES PRODUITS DE TERRASSE ZURI (« PRODUITS ») SONT EXEMPTS DE TOUT DÉFAUT DE FABRICATION IMPUTABLE AUX MATÉRIAUX OU À LA MAIN-D'ŒUVRE S'ILS ONT ÉTÉ POSÉS SELON NOS INSTRUCTIONS D'INSTALLATION, ET QU'ILS NE POURRONT PAS, NE PÊLERONT PAS, NE S'ÉCAILLERONT PAS, NE CORRODERONT PAS, NE CLOQUERONT PAS, NE FENDRONT PAS ET NE SE FENDILLE- RONT PAS, ET QU'ILS SE DÉCOLORERONT UNIFORMÉMENT SI LEUR EXPOSITION AUX ÉLÉMENTS EST UNIFORME. AUSSI LONGTEMPS QUE VOUS RESTEREZ PROPRIÉTAIRE DE VOTRE MAISON, LA PRÉSENTE GARANTIE RESTERA EN EFFET PENDANT 25 ANS. LA PRÉSENTE GARANTIE N'EST PAS TRANSFÉRABLE. ROYAL SE RÉSERVE LE DROIT D'ABANDONNER, DE MODIFIER OU D'ALTÉRER D'UNE QUELCONQUE FAÇON L'UN OU L'AUTRE DE SES PRODUITS, INCLUANT LES COULEURS, SANS PRÉAVIS.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE EXCLUSIVEMENT ET SPÉCIFIQUEMENT À LA PERSONNE (OU AUX PERSONNES) QUI POSSÈDE LA MAISON SUR LAQUELLE LES PRODUITS ONT ÉTÉ POSÉS ET QUI L'HABITE CONTINUELLEMENT (CI-APRÈS DÉSIGNÉE « PROPRIÉTAIRE DE LA MAISON »), SI CETTE PERSONNE EST L'ACHETEUR ORIGINAL DU OU DES PRODUITS ROYAL COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE, OU SI ELLE ACHÈTE DIRECTEMENT DU CONSTRUCTEUR (QUI A ACHETÉ LE PRODUIT) UNE RÉSIDENCE NEUVE SUR LAQUELLE LE PRODUIT EST POSÉ.

LÀ OÙ LE OU LES PRODUITS ROYAL SONT POSÉS SUR UNE STRUCTURE QUI (I) N'EST PAS CONTINUELLEMENT OCCUPÉE PAR SON PROPRIÉTAIRE (Y COMPRIS LES MEMBRES DE SA FAMILLE IMMÉDIATE), (II) EST UTILISÉE COMME SOURCE DE REVENUS OU (III) EST UTILISÉE À DES FINS PUBLIQUES OU SEMI-PUBLIQUES NOTAMMENT (MAIS SANS S'Y LIMITER) UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ, UN IMMEUBLE D' APPARTEMENTS, UN LIEU DE CULTE, UNE ÉCOLE, UN ÉTABLISSEMENT MÉDICAL, UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES, UN ÉDIFICE GOUVERNEMENTAL, UN RESTAURANT, UN HÔTEL, ETC., LA GARANTIE N'EST OFFERTE QU'AU PROPRIÉTAIRE D'ORIGINE DE LA STRUCTURE (« PROPRIÉTAIRE COMMERCIAL »), ET N'EST PAS TRANSFÉRABLE. LA DURÉE DE LA GARANTIE POUR LE PROPRIÉTAIRE COMMERCIAL EST DE 25 ANS, SELON LA TABLE DE CALCUL PROPORTIONNEL PRÉSENTÉE CI-DESSOUS. UN PROPRIÉTAIRE COMMERCIAL DE LIEU À FORTE CIRCULATION, COMME UNE PROMENADE, UN PARC D'AMUSEMENT OU AUTRE LIEU À FORTE CIRCULATION, DOIT PRÉSENTER DES PLANS PAR ÉCRIT POUR DÉTERMINER LA PROTECTION OFFERTE PAR LA GARANTIE.

SI ROYAL ESTIME, DE SON PROPRE CHEF ET AU COURS DES 24 PREMIERS MOIS DE LA PÉRIODE DE GARANTIE, QUE SON OU SES PRODUITS COMPORTENT UN DÉFAUT DE FABRICATION COUVERT EN VERTU DES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE GARANTIE, ELLE POURRA, À SA DISCRÉTION, (1) REMBOURSER LE PRIX D'ACHAT DU OU DES PRODUIT ET LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE QUI ONT ÉTÉ DÉBOURSÉS POUR L'INSTALLATION INITIALE DU OU DES PRODUIT, (2) PAYER LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE TOUT PRODUIT QUI COMPORTE SELON ELLE UN DÉFAUT DE FABRICATION, Y COMPRIS LE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE JUSQU'À CONCURRENCE DU COÛT D'INSTALLATION INITIAL. APRÈS LES 24 PREMIERS MOIS DE LA PÉRIODE DE GARANTIE, ROYAL POURRA, À SA DISCRÉTION, (1) REMBOURSER LE PRIX D'ACHAT DES MATÉRIAUX OU (2) REMPLACER TOUT PRODUIT QUI COMPORTE SELON ELLE UN DÉFAUT DE FABRICATION; AUCUNS FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE NE SERONT PAYÉS APRÈS LES PREMIERS 24 MOIS SUIVANT L'INSTALLATION. DANS LE CAS D'UNE RÉPARATION OU D'UN REMPLACEMENT, LA GARANTIE QUI S'APPLIQUE AU PRODUIT OU AUX PRODUITS D'ORIGINE S'APPLIQUE ÉGALEMENT AU PRODUIT RÉPARÉ, REMPLACÉ, REFINI OU ENDUIT, ET SERA PROLONGÉE POUR LA DURÉE RESTANTE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE. CES RECOURS SONT LES SEULS RECOURS POUR TOUT DÉFAUT DU PRODUIT.

TRANSFÉRABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE N'EST PAS TRANSFÉRABLE.

TABLE DE CALCUL PROPORTIONNEL :

CECI EST UNE GARANTIE PROPORTIONNELLE DONT LA COUVERTURE EST CALCULÉE AU PRORATA SELON LA TABLE DE COUVERTURE CI-DESSOUS.

POUR LA STRUCTURE DU PRODUIT ZURI (ET NON SA RÉSISTANCE À LA DÉCOLORATION) :
NOMBRE D'ANNÉES APRÈS L'INSTALLATION POURCENTAGE DE COUVERTURE

JUSQU'À 10	100 %
DE 11 À 13	80 %
DE 14 À 16	60 %
DE 17 À 19	40 %
DE 20 À 25	20 %





RESTRICTIONS :

LA GARANTIE DE ROYAL NE COUVRE PAS LES DOMMAGES CAUSÉS PAR D'AUTRES FACTEURS, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER :

- LA MAUVAISE UTILISATION, LA NÉGLIGENCE OU L'INSTALLATION INADÉQUATE
- LE FAIT DE NE PAS ASSURER UN ENTRETIEN RAISONNABLE AFIN D'ÉVITER L'ACCUMULATION DE SALETÉ, LA MOISSURE, LES SUBSTANCES COLORANTES, LA POLLUTION, OU L'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES OU AUX AGENTS NETTOYANTS INCOMPATIBLES
- UN MODE DE MANUTENTION, DE TRANSPORT, D'ENTREPOSAGE OU D'ENTRETIEN INADÉQUAT DURANT L'INSTALLATION
- LES MODIFICATIONS, COMME L'APPLICATION D'ENDUITS, DE TEINTURES OU DE VERNIS INCOMPATIBLES (VOIR LES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SUR LES ENDUITS COMPATIBLES, S'ILS EXISTENT)
- LE VIEILLISSEMENT CLIMATIQUE NORMAL CAUSÉ PAR L'EXPOSITION AUX ÉLÉMENTS
- L'EXPOSITION À DES PEINTURES, SOLVANTS, ACIDES, BASES, ABRASIFS, NETTOYANTS FORTS OU AUTRES SUBSTANCES NON RECOMMANDÉES PAR LE FABRICANT
- LES DÉFAUTS DANS LA STRUCTURE DE LA TERRASSE OU DU MUR (MATÉRIAUX OU CONSTRUCTION) SUR LEQUEL LES PRODUITS ROYAL SONT POSÉS OU AUXQUELS CEUX-CI SONT ADJACENTS, QUI ENTRAÎNENT UNE DÉFAILLANCE, TEL QU'UN DÉPLACEMENT, UN FENDILLEMENT OU UN AFFAISSEMENT DU MUR, DE LA FONDATION OU DU BÂTIMENT
- LES DÉFORMATIONS CAUSÉES PAR DES SOURCES DE CHALEUR ÉLEVÉE, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GRILS, LES FOYERS, LES REVÊTEMENTS MÉTALLISÉS ET LES FENÊTRES ET PORTES À FAIBLE ÉMISSIVITÉ

•LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES ANIMAUX OU LES INSECTES

•L'IMPACT DE CORPS ÉTRANGERS, DE LA GRÊLE, DES ÉCLAIRS, DU FEU, D'OURAGANS, DE TORNADES OU D'AUTRES CATASTROPHES NATURELLES

•LE VANDALISME, LES DOMMAGES INTENTIONNELS, LES ÉMEUTES OU LES INSURRECTIONS

LE VIEILLISSEMENT CLIMATIQUE NORMAL EST DÉFINI PAR L'EXPOSITION UNIFORME AUX RAYONS ULTRAVIOLETS DU SOLEIL ET AUX ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES ET ATMOSPHÉRIQUES EXTRÊMES QUI ENTRAÎNERONT SUR TOUTE SURFACE COLORÉE OU PEINTE UNE DÉCOLORATION, UN ASSOMBRISSEMENT, UN FARINAGE OU L'ACCUMULATION D'UNE COUCHE DE SALETÉ OU DE TACHES. LA GRAVITÉ DE CES CONDITIONS DÉPEND DE LA QUALITÉ DE L'AIR, DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA PROPRIÉTÉ ET D'AUTRES CONDITIONS LOCALES SUR LESQUELLES ROYAL N'A AUCUN CONTRÔLE. IL APPARTIENDRA À ROYAL DE DÉTERMINER DE SON PROPRE CHEF SI LA TERRASSE A SUBI LES EFFETS D'UN VIEILLISSEMENT CLIMATIQUE ANORMAL. POUR TIRER CETTE CONCLUSION, IL FAUDRA DÉTERMINER SI LE OU LES PRODUITS DÉMONTRENT UN CHANGEMENT DE COULEUR SUPÉRIEUR AU NOMBRE D'UNITÉS SUR L'ÉCHELLE HUNTER, CALCULÉ SELON LA NORME ASTM D2244, TEL QU'INDIQUÉ DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS. LE OU LES PRODUITS DOIVENT AVOIR ÉTÉ EXPOSÉS AUX MÊMES CONDITIONS ET NE PAS AVOIR ÉTÉ PARTIELLEMENT COUVERTS PAR D'AUTRES MATÉRIAUX, COMME DES VOLETS, DES AUVENTS, DES PORTIQUES OU AUTRES.

COULEURS	ANNÉES	DELTA E NORMAL	PROTECTION PROPORTIONNELLE
TOUTES	25	5	100 %

LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE AU LIEU DE TOUTES AUTRES GARANTIES, RESPONSABILITÉS OU OBLIGATIONS DE ROYAL, EXPLICITES OU IMPLICITES, SAUF QUE LA DURÉE DE TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONVENANCE À UNE APPLICATION PARTICULIÈRE EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. ROYAL NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES OU PARTICULIERS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, À LA SUITE D'UN MANQUEMENT À TOUTE GARANTIE DE PRODUIT EXPRESSE OU ÉCRITE OU ORALE OU IMPLICITE. VOTRE RECOURS EXCLUSIF SERA L'APPLICATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE, SELON LES MODALITÉS ET CONDITIONS DÉCRITES AUX PRÉSENTES. AUCUN REPRÉSENTANT DE ROYAL OU DE SES DISTRIBUTEURS OU REVENDEURS N'EST AUTORISÉ À APPORTER DES CHANGEMENTS OU MODIFICATIONS À LA PRÉSENTE GARANTIE.

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE :

NOUS VOUS RECOMMANDONS D'ENREGISTRER VOTRE PRODUIT EN VOUS RENDANT SUR LE SITE WWW.RBPWARRANTY.COM

LE PROCESSUS D'ENREGISTREMENT EST RAPIDE ET FACILE. VOUS DEVREZ INDIQUER VOTRE NOM, VOTRE ADRESSE ET LA DATE D'INSTALLATION, ET FOURNIR LA PREUVE D'ACHAT ORIGINALE DU PRODUIT.

TRANSFÉRABILITÉ :

POUR TRANSFÉRER LA GARANTIE, VEUILLEZ VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.RBPWARRANTY.COM. VOUS POUVEZ UTILISER VOTRE NOM D'UTILISATEUR ET VOTRE MOT DE PASSE SI VOUS AVEZ DÉJÀ ENREGISTRÉ VOTRE GARANTIE. DANS LE CAS CONTRAIRE, VOUS DEVEZ CRÉER UN COMPTE. TOUT MANQUEMENT À CET ÉGARD RISQUE DE METTRE FIN AUX OBLIGATIONS DE ROYAL EN VERTU DE LA GARANTIE.

PROCESSUS DE DEMANDE D'INDEMNISATION :

POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION POUR VOTRE PRODUIT, RENDEZ-VOUS À WWW.RBPWARRANTY.COM

SI VOUS AVEZ DÉJÀ ENREGISTRÉ VOTRE PRODUIT, VEUILLEZ VOUS CONNECTER EN UTILISANT VOTRE NOM D'UTILISATEUR ET VOTRE MOT DE PASSE. DANS LE CAS CONTRAIRE, VOUS DEVEZ CRÉER UN COMPTE POUR PRÉSENTER VOTRE DEMANDE D'INDEMNISATION.

DANS LES 30 JOURS SUIVANT L'IDENTIFICATION D'UN DÉFAUT, LE DEMANDEUR DOIT FOURNIR UNE DESCRIPTION ÉCRITE DU DÉFAUT DE FABRICATION ALLÉGUÉ AVEC PHOTOGRAPHIES À L'APPUI. DANS CERTAINS CAS, LES PROPRIÉTAIRES DOIVENT PRÉLEVER, À LEURS FRAIS, UN ÉCHANTILLON DU PRODUIT DÉFECTUEUX POUR ANALYSE. ROYAL ANALYSERA L'ÉCHANTILLON ET LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS POUR DÉTERMINER LA VALIDITÉ DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION.

VEUILLEZ TRANSMETTRE TOUTE QUESTION RELATIVE À L'ENREGISTREMENT OU À UNE DEMANDE D'INDEMNISATION PAR COURRIEL À RBPCUSTOMERCARE@ROYALBUILDINGPRODUCTS.COM

UTILISATION ET ENTRETIEN :

VOTRE PRODUIT ROYAL EST UN PRODUIT NÉCESSITANT PEU D'ENTRETIEN. VEUILLEZ CONSULTER NOTRE DÉPLIANT SUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN POUR CONNAÎTRE LA MEILLEURE FAÇON DE GARDER VOTRE PRODUIT ROYAL IMPECCABLE.

LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, ET VOUS POURRIEZ AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UNE PROVINCE À L'AUTRE OU D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS OU PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION, VEUILLEZ CONSULTER LE SITE WWW.RBPWARRANTY.COM.

Notre but est d'offrir toujours plus de produits, de styles, d'innovations technologiques, d'options de design et de solutions écologiques à tous ceux qui sont déterminés à créer le meilleur extérieur possible. Bâtir Royal^{MC}



REVÊTEMENTS • TERRASSES • MOULURES ET ORNEMENTS • VOLETS,
PLAQUES ET ÉVENTS • SOFFITES • ACCESSOIRES • GOUTTIÈRES

 **ROYAL**^{MC} Produits de bâtiment

Une société de Westlake



Magnifiez l'allure de votre terrasse grâce à
Royal Produits de bâtiment.

RoyalBuildingProducts.com/Zuri

1.855.ROYAL85

Pour plus de détails sur les garanties de produit, rendez-vous sur www.RBPWarranty.com

© 20221 Royal Produits de bâtiment